

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

de la Commune de **BLANZAC**

Nombre de conseillers :	
En exercice	11
Présents	09
Représentés	01
Votants	09
Exprimés	09
Pour	09
Contre	00

Séance du 18 mars 2025

Date de convocation : 11/03/2025
Date d'affichage : 11/03/2025

DELIBERATION N° 2025/06

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-mars mars à 20 heures 00,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr ROUMILHAC Pierre

Etaient présents : Mrs Pierre ROUMILHAC, Alain PREVOT, Mme Delphine LAGOUTTE, M. Alexandre COLIN, Mme Marie VAN DEN BERGHE Mrs Laurent IMBERT, Alain MATHIEU, Mmes Danielle GAUCHON et Séverine CORDIER-DOHEY.

Absent excusé : M. Denis DERVIN (pouvoir à M. Alain PREVOT)

Secrétaire de séance : M. Alexandre COLIN

OBJET : COMMUNE BLANZAC - Approbation du compte administratif

Le Maire s'étant retiré au moment du vote, le conseil municipal réuni sous la présidence d'Alain PREVOT délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Pierre ROUMILHAC, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		59 790.84		229 536.72		289 327.56
Opérations de l'exercice	368 039.52	492 897.25	256 897.01	309 700.78	624 936.53	802 598.03
TOTAUX	368 039.52	552 688.09	256 897.01	539 237.50	624 936.53	1 091 925.59
Résultats de clôture		184 648.57		282 340.49		466 989.06
Restes à réaliser			170 200.00	0.00		
TOTAUX CUMULES	368 039.52	552 688.09	427 097.01	539 237.50	795 136.53	1 091 925.59

Envoyé en préfecture le 28/03/2025

Reçu en préfecture le 28/03/2025

Publié le

ID : 087-218701704-20250328-202506-DE

S'LO

2° constate les identités de valeurs avec les indications du com nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Fait à Blanzac, le 20 mars 2025

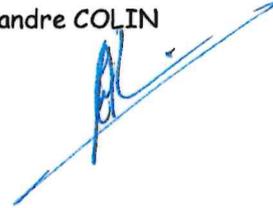
Le Président,
Alain PREVÔT



Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous-préfecture de BELLAC le

27 MARS 2025

Le Secrétaire,
Alexandre COLIN



Publié le

27 MARS 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

de la Commune de **BLANZAC**

Séance du 18 mars 2025

Nombre de conseillers :	
En exercice	11
Présents	09
Représentés	01
Votants	09
Exprimés	09
Pour	09
Contre	00

Date de convocation : 11/03/2025
Date d'affichage : 11/03/2025

DELIBERATION N° 2025/07

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-mars mars à 20 heures 00,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr ROUMILHAC Pierre

Etaient présents : Mrs Pierre ROUMILHAC, Alain PREVOT, Mme Delphine LAGOUTTE, M. Alexandre COLIN, Mme Marie VAN DEN BERGHE Mrs Laurent IMBERT, Alain MATHIEU, Mmes Danielle GAUCHON et Séverine CORDIER-DOHEY.

Absent excusé : M. Denis DERVIN (pouvoir à M. Alain PREVOT)

Secrétaire de séance : M. Alexandre COLIN

OBJET : ASSAINISSEMENT BLANZAC - Approbation du compte administratif

Le Maire s'étant retiré au moment du vote, le conseil municipal réuni sous la présidence d'Alain PREVOT délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Pierre ROUMILHAC, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		3 958.22	173.33		173.33	3 958.22
Opérations de l'exercice		12 243.44	3 337.84		3 337.84	12 243.44
TOTAUX		16 201.66	3 511.17		3 511.17	16 201.66
Résultats de clôture		16 201.66	3 511.17			12 690.49
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		16 201.66	3 511.17		3 511.17	16 201.66
RESULTATS DEFINITIFS		16 201.66	3 511.17			12 690.49

Envoyé en préfecture le 28/03/2025

Reçu en préfecture le 28/03/2025

Publié le

ID : 087-218701704-20250328-202507-DE

SLOW

2° constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report, à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Fait à Blanzac, le 20 mars 2025

Le Président,
Alain PREVÔT



Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous-préfecture de BELLAC le

27 MARS 2025

Le Secrétaire,
Alexandre COLIN

Publié le

27 MARS 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

de la Commune de BLANZAC

Nombre de conseillers :	
En exercice	11
Présents	09
Représentés	01
Votants	10
Exprimés	10
Pour	10
Contre	00

Séance du 18 mars 2025

Date de convocation : 11/03/2025
Date d'affichage : 11/03/2025

DELIBERATION N° 2025/08

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-mars mars à 20 heures 00,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr ROUMILHAC Pierre

Etaient présents : Mrs Pierre ROUMILHAC, Alain PREVOT, Mme Delphine LAGOUTTE, M. Alexandre COLIN, Mme Marie VAN DEN BERGHE Mrs Laurent IMBERT, Alain MATHIEU, Mmes Danielle GAUCHON et Séverine CORDIER-DOHEY.

Absent excusé : M. Denis DERVIN (pouvoir à M. Alain PREVOT)

Secrétaire de séance : M. Alexandre COLIN

OBJET : COMMUNE BLANZAC - Approbation du compte de gestion dressé par Mr Philippe CEROUX du 01/01/2024 au 31/12/2024

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant et

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Envoyé en préfecture le 28/03/2025

Reçu en préfecture le 28/03/2025

Publié le

ID : 087-218701704-20250318-202508-DE

SLOW

Fait à Blanzac, le 20 mars 2025

Le Maire,
Pierre ROUMILHAC



Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous-préfecture de BELLAC le

27 MARS 2025

Le Secrétaire,
Alexandre COLIN

Publié le

27 MARS 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

de la Commune de BLANZAC

Nombre de conseillers :	
En exercice	11
Présents	09
Représentés	01
Votants	10
Exprimés	10
Pour	10
Contre	00

Séance du 18 mars 2025

Date de convocation : 11/03/2025

Date d'affichage : 11/03/2025

DELIBERATION N° 2025/09

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-mars mars à 20 heures 00,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr ROUMILHAC Pierre

Étaient présents : Mrs Pierre ROUMILHAC, Alain PREVOT, Mme Delphine LAGOUTTE, M. Alexandre COLIN, Mme Marie VAN DEN BERGHE Mrs Laurent IMBERT, Alain MATHIEU, Mmes Danielle GAUCHON et Séverine CORDIER-DOHEY.

Absent excusé : M. Denis DERVIN (pouvoir à M. Alain PREVOT)

Secrétaire de séance : M. Alexandre COLIN

OBJET : ASSAINISSEMENT BLANZAC - Approbation du compte de gestion dressé par Mr Philippe CEROUX du 01/01/2024 au 31/12/2024

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant et

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Envoyé en préfecture le 28/03/2025
Reçu en préfecture le 28/03/2025
Publié le
ID : 087-218701704-20250318-202509-DE



Fait à Blanzac, le 20 mars 2025

Le Maire,
Pierre ROUMILHAC



Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous-préfecture de BELLAC le

27 MARS 2025

Le Secrétaire,
Alexandre COLIN



Publié le

27 MARS 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

de la Commune de BLANZAC

Nombre de conseillers :	
En exercice	11
Présents	09
Représentés	01
Votants	10
Exprimés	10
Pour	10
Contre	00

Séance du 18 mars 2025

Date de convocation : 11/03/2025
Date d'affichage : 11/03/2025

DELIBERATION N° 2025/10

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit mars à 20 heures 00,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr ROUMILHAC Pierre

Étaient présents : Mrs Pierre ROUMILHAC, Alain PREVOT, Mme Delphine LAGOUTTE, M. Alexandre COLIN, Mme Marie VAN DEN BERGHE, Mrs Laurent IMBERT, Alain MATHIEU, Mmes Danielle GAUCHON et Séverine CORDIER-DOHEY.

Absent excusé : M. Denis DERVIN (pouvoir à M. Alain PREVOT)

Secrétaire de séance : M. Alexandre COLIN

OBJET : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024 pour le budget communal

POUR MEMOIRE

R002 : Excédent de fonctionnement antérieur reporté	+ 59 790.84
R001 : Excédent d'investissement antérieur reporté	+ 229 536.72

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION INVESTISSEMENT AU 31/12/24

Solde d'exécution de l'exercice	+ 52 803.77
Solde d'exécution cumulé (001) BP	+ 282 340.49
Solde d'exécution cumulé BA (001) Assainissement	- 3 511.17
Total (001)	+ 278 829.32

RESTES A REALISER AU 31/12/2024

Dépenses d'investissement	170 000.00
Recettes d'investissement	0.00
Solde	- 170 000.00

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Rappel du solde d'exécution cumulé	+ 278 829.32
Rappel du solde des restes à réaliser	- 170 000.00
Besoin de financement total	+ 108 629.32

Envoyé en préfecture le 28/03/2025

Reçu en préfecture le 28/03/2025

Publié le

ID : 087-218701704-20250318-202510-DE

SLO

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat de l'exercice	+ 124 857.73
Résultat antérieur	+ 59 790.84
Cumul à affecter (002) BA assainissement	+ <u>16 201.66</u>
Total à affecter (002)	+ 200 850.23

DECIDE D'AFFECTER LE RESULTAT CUMULE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT COMME SUIV

1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (inscription au 1068 du BP)	0.00
2° Affectation complémentaire en réserve TOTAL du 1068	0.00
3° Restes sur excédents de fonctionnement à reporter au BP 2025 sur ligne 002	200 850.23
4° Solde cumulé sur excédents d'investissement (001) à reporter au BP 2025	278 878.70

Fait à Blanzac, le 19 mars 2025

Le Maire,
Pierre ROUMILHAC



Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous-préfecture de BELLAC le

27 MARS 2025

Le Secrétaire,
Alexandre COLIN

Publié le 27 MARS 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

de la Commune de **BLANZAC**

Séance du 18 mars 2025

Nombre de conseillers :	
En exercice	11
Présents	09
Représentés	01
Votants	10
Exprimés	10
Pour	10
Contre	00

Date de convocation : 11/03/2025
Date d'affichage : 11/03/2025

DELIBERATION N° 2025/11

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit mars à 20 heures 00,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr ROUMILHAC Pierre

Etaient présents : Mrs Pierre ROUMILHAC, Alain PREVOT, Mme Delphine LAGOUTTE, M. Alexandre COLIN, Mme Marie VAN DEN BERGHE, Mrs Laurent IMBERT, Alain MATHIEU, Mmes Danielle GAUCHON et Séverine CORDIER-DOHEY.

Absent excusé : M. Denis DERVIN (pouvoir à M. Alain PREVOT)

Secrétaire de séance : M. Alexandre COLIN

OBJET : Fixation des taux d'imposition pour l'année 2025

Le Maire informe le conseil municipal que, bien que les bases aient encore augmenté cette année (environ 2,7%), les produits attendus, eux sont en diminution. En effet, il explique que les communes qui ont des ressources autres (IFER ...) subissent un coefficient correcteur (ou lissage). Il rappelle ensuite les taux qui avaient été votés en 2024, en précisant que cette année encore il n'y a pas lieu de les revoir.

Ainsi, après délibérations, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les taux suivants pour l'année 2025 :

- taxe foncière (bâti) : **32.76%**
- taxe foncière (non bâti) : **59.19%**
- taxe d'habitation : **8.67%**

Fait à Blanzac, le 20 mars 2025

Le Maire,
Pierre ROUMILHAC

Le Secrétaire,
Alexandre COLIN



Envoyé en préfecture le 28/03/2025
Reçu en préfecture le 28/03/2025
Publié le
ID : 087-218701704-20250328-202511-DE

SLOW

Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous-préfecture de BELLAC le

27 MARS 2025

Publié le

27 MARS 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

de la Commune de **BLANZAC**

Séance du 18 mars 2025

Nombre de conseillers :	
En exercice	11
Présents	09
Représentés	01
Votants	10
Exprimés	10
Pour	10
Contre	00

Date de convocation : 11/03/2025
Date d'affichage : 11/03/2025

DELIBERATION N° 2025/12

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit mars à 20 heures 00,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr ROUMILHAC Pierre

Étaient présents : Mrs Pierre ROUMILHAC, Alain PREVOT, Mme Delphine LAGOUTTE, M. Alexandre COLIN, Mme Marie VAN DEN BERGHE, Mrs Laurent IMBERT, Alain MATHIEU, Mmes Danielle GAUCHON et Séverine CORDIER-DOHEY.

Absent excusé : M. Denis DERVIN (pouvoir à M. Alain PREVOT)

Secrétaire de séance : M. Alexandre COLIN

OBJET : subventions aux associations pour l'année 2025

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des demandes de subventions qui ont été adressées à la mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer, pour l'année 2025 les subventions suivantes :

Noms	Montants
Club du 3 ^{ème} Age	300
AAPPMA	120
FNATH section de Bellac	50
Solidarité paysans	50
Conciliateurs de justice	100
APOSNO	100
AFSEP	100
Ligue contre le cancer	100
Les restos du coeur	400
Sapeurs pompiers humanitaires	200
TOTAL	1520

Et dit que les éventuelles demandes de subventions à venir se feront lors de prochaines réunions.

Fait à Blanzac, le 20 mars 2025

Le Maire,
Pierre ROUMILHAC



Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous-préfecture de BELLAC le

27 MARS 2025

Le Secrétaire,
Alexandre COLIN

Publié le

27 MARS 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

de la Commune de **BLANZAC**

Nombre de conseillers :	
En exercice	11
Présents	09
Représentés	01
Votants	10
Exprimés	08
Pour	05
Contre	03

Séance du 18 mars 2025

Date de convocation : 11/03/2025
Date d'affichage : 11/03/2025

DELIBERATION N° 2025/13

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit mars à 20 heures 00,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr ROUMILHAC Pierre

Etaient présents : Mrs Pierre ROUMILHAC, Alain PREVOT, Mme Delphine LAGOUTTE, M. Alexandre COLIN, Mme Marie VAN DEN BERGHE, Mrs Laurent IMBERT, Alain MATHIEU, Mmes Danielle GAUCHON et Séverine CORDIER-DOHEY.

Absent excusé : M. Denis DERVIN (pouvoir à M. Alain PREVOT)

Secrétaire de séance : M. Alexandre COLIN

OBJET : subventions à l'ACAF

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'organisation de la course cycliste féminine qui aura lieu le 15 juin prochain sur l'ensemble du territoire de la CCLHeM, avec le point de la meilleure grimpeuse sur la commune. Il ajoute que cette épreuve compte pour la coupe de France.

Afin d'organiser au mieux cette manifestation, l'ACAF (Association Cyclisme au Féminin) a sollicité la participation financière de la commune. Alain PREVOT précise alors qu'un partenariat a été signé avec la CCLHeM et que celle-ci va attribuer à cette association la somme de 5 000 euros par an et ce sur 3 ans. Il demande donc au Conseil Municipal de se prononcer.

Face à ces considérations, et après en avoir délibéré,

- Pierre ROUMILHAC, Laurent IMBERT, Alain MATHIEU, Danielle GAUCHON et Séverine CORDIER décident d'accorder une aide de 100 euros à cette association.
- Alain PREVOT et Marie VAN DEN BERGHE votent contre une quelconque aide.
- Delphine LAGOUTTE et Alexandre COLIN quant à eux décident de s'abstenir

Fait à Blanzac, le 20 mars 2025

Le Maire,
Pierre ROUMILHAC



Le Secrétaire,
Alexandre COLIN



Envoyé en préfecture le 28/03/2025

Reçu en préfecture le 28/03/2025

Publié le

ID : 087-218701704-20250318-202513-DE

SLO

Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous-préfecture de BELLAC le

27 MARS 2025

Publié le

27 MARS 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

de la Commune de **BLANZAC**

Nombre de conseillers :	
En exercice	11
Présents	09
Représentés	01
Votants	10
Exprimés	10
Pour	10
Contre	00

Séance du 18 mars 2025

Date de convocation : 11/03/2025
Date d'affichage : 11/03/2025

DELIBERATION N° 2025/14

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit mars à 20 heures 00,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr ROUMILHAC Pierre

Etaient présents : Mrs Pierre ROUMILHAC, Alain PREVOT, Mme Delphine LAGOUTTE, M. Alexandre COLIN, Mme Marie VAN DEN BERGHE, Mrs Laurent IMBERT, Alain MATHIEU, Mmes Danielle GAUCHON et Séverine CORDIER-DOHEY.

Absent excusé : M. Denis DERVIN (pouvoir à M. Alain PREVOT)

Secrétaire de séance : M. Alexandre COLIN

OBJET : COMMUNE BLANZAC - vote du budget primitif 2025

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif communal 2025 qui s'élève tant en recettes qu'en dépenses aux sommes suivantes :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	650 266.23	551 703.43
Recettes	650 266.23	551 703.43

Fait à Blanzac, le 20 mars 2025

Le Maire,
Pierre ROUMILHAC



Le Secrétaire,
Alexandre COLIN



Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous-préfecture de BELLAC le

27 MARS 2025

Envoyé en préfecture le 28/03/2025
Reçu en préfecture le 28/03/2025
Publié le
ID : 087-218701704-20250318-202514-DE

S'LO

27 MARS 2025